

SAINT JULIEN DE CIVRY

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 MAI 2025 A 20H15

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de Monsieur Didier ROUX, maire.

Présents : Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT - Armand BRIGAUD - Delphine DUCERF - Jean-Marc DURY - Didier FENEON - Patrice MAILY - Magali MATHIEU - Valérie PILLOUX – Didier ROUX -

Procurations : Joëlle SAMPAIX à Didier ROUX

Absents :

Secrétaire de séance : Magali MATHIEU

Date de convocation : Lundi 19 Mai 2025

Date affichage : Lundi 19 Mai 2025

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont pris connaissance du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 17 avril 2025, pas de remarque.
Adopté à l'unanimité.

A 20h15 : Intervention de Madame Marie-Claude CHUARD pour l'organisation de la manifestation : pose d'un Totem à Charnay le dimanche 22 juin à 11h.

Délibérations :

1/ Remboursement caution du locataire du Bar Restaurant :

Délibération no 25-2025 : Suite au départ du locataire du Bar Restaurant Thomas LORTON, un état des lieux de sortie du logement a été réalisé le 13 mai 2025. Les lieux étant laissés sans dégradation et dans un état satisfaisant, Monsieur le Maire propose de procéder au remboursement de la caution versée en juin 2020, soit le montant de 300 euros.

11 voix pour

2/ Création emploi de cuisinier pour la cantine scolaire :

Délibération no 26-2025 : Le maire rappelle au conseil municipal que la compétence restauration scolaire est du domaine de la commune (délibération no 19-2025 du 28 mars 2025).

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent de non-titulaire pour la création du poste de cuisinier à la cantine scolaire à compter du 1er aout 2025, le Maire propose au Conseil Municipal un emploi d'adjoint technique non permanent à temps non complet à raison de 20.48 heures hebdomadaires, échelon 11,

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 1er aout 2025.

Le salaire est annualisé sur 12 mois soit jusqu'au 31 juillet 2026.

11 voix pour

3/ Participation financière annuelle des familles pour le bus communal scolaire :

Délibération no 27-2025 : Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une participation financière annuelle est demandée aux familles dont les enfants utilisent le ramassage scolaire de la commune. Pour l'année scolaire en cours, 15 familles bénéficient de ce transport pour 22 enfants.

Il informe que la participation demandée par famille était de :

* pour les années 2011/2012 et 2012/2013 : 40 euros

* pour l'année scolaire 2013/2014 : 45 euros

* depuis les années scolaires 2014/2015 jusqu'à 2020/2021 : 50 euros.

* pour les années scolaires 2021/2022, 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025 : 55 euros.

Le Conseil Municipal, décide pour l'année scolaire 2025/2026 de fixer le montant de la participation annuelle à 60 euros par famille, ayant un ou plusieurs enfants utilisant le bus scolaire de la commune de St Julien de Civry.

11 voix pour

4/ Tarifs des différentes garderies :

Délibération no 28-2025 : Le Maire, Didier ROUX, donne au conseil municipal le tarif de la garderie périscolaire :
7h15 à 8h15 : garderie périscolaire : 1.30 euros la demi-heure pour les enfants n'arrivant pas par le bus scolaire communal.

8h15 à 8h40 : gratuite

16h20 à 17h00 : gratuite

17h00 à 18h30 : garderie périscolaire : 1.30 euros la demi-heure pour les enfants ne prenant pas le bus scolaire communal.

Toute demi-heure commencée est due.

Le conseil municipal décide de maintenir la tarification comme présentée ci-dessus.

11 voix pour

5/ Répartition des charges sur le site multiservice :

Délibération n°29-2025 : Le Maire, Didier ROUX, rappelle au Conseil Municipal que le compteur électrique au nom de la commune installé à la Médiagora comptabilise les flux de chauffage et eau chaude des 2 logements, de la boulangerie et de la Médiagora. En raison du départ de la locataire DARANCETTE Mathilde, il convient de procéder à la régularisation de ses charges sur la période du 11 décembre 2024 au 17 avril 2025.

Il explique que des compteurs individuels sur chaque pompe à chaleur permettent d'effectuer des relevés. Ces relevés sont rapprochés des factures Edf au nom de la commune pour vérification.

Après calculs, il s'avère que la commune doit rembourser à sa locataire la somme de 3,88 € versée en trop pour la période.

11 voix pour.

6/ Remboursement trop perçu d'une locataire :

Délibération no 30-2025 : Monsieur le Maire explique que l'ancienne locataire du logement au-dessus de la Médiagora a versé à tort un loyer de 366.42 € de janvier 2025 à mars 2025 alors que le loyer initial était de 306.42 € soit un trop perçu : $366.42\text{€} - 306.42\text{€} = 60\text{€} \times 3 \text{ mois} = 180 \text{€}$.

Par ailleurs, la locataire bénéficiait de l'APL qui a été versée à la commune pour 173.75 € (139.75 € + 34 €) et qui doit être également remboursée.

La commune doit donc rembourser à DARANCETTE Mathilde le somme de $180 \text{€} + 173.75 \text{€} = 353.75 \text{€}$.

11 voix pour

7/ Acquisition d'un garage dans le bourg :

Délibération no 31-2025 : Le Maire, Didier ROUX, rappelle, que le conseil municipal lors de la réunion du 17 avril, avait évoqué la possibilité d'acquérir le garage et sa parcelle section AB n° 45 jouxtant le site multiservice pour un prix de 500 euros.

L'acquisition, pour la somme totale de 500 euros (hors droits et hors frais liés à l'acquisition : environ 330 €), serait financée par les fonds propres de la commune sans avoir recours à un prêt financier.

11 voix pour

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers à mi-avril :

L'état de paiement des loyers des locataires de la commune est présenté au conseil municipal.

2/ Cantine scolaire : point sur l'avancée de la nouvelle organisation :

Didier ROUX, Valérie PILLOUX, Serge BERTILLOT se sont réunis avec Thomas LORTON pour faire le point sur le matériel à renouveler, le conseil donne son accord pour les achats nécessaires.

Une démonstration de logiciel suivie d'une réunion avec l'association de la cantine est programmée le vendredi 6 juin à 17h00.

3/ Organisation jambon à la broche : compte rendu de la réunion du 9 mai :

Des élus de Prizy et Saint Julien de Civry se sont réunis et ils ont arrêté la date du dimanche 29 juin à midi autour de l'Agospace, à proximité du site scolaire. Les invitations seront distribuées fin mai.

4/ Organisation Totem Parachutage : dimanche 22 juin à 11h00

L'inauguration de la pose d'un totem aura lieu à l'entrée du Bois de Laye avec la participation de l'association de Jeeps d'époque, d'une partie de la chorale Chœur des Hommes, de la participation de Monsieur Emile GERBE et des enfants des écoles.

A l'issue de la cérémonie, le verre de l'amitié sera servi sous le préau de l'école avec une exposition à la cantine.

5/ Inauguration de l'Aire de Jeux et de la devise « Liberté Egalité Fraternité » : vendredi 27 juin

Les enfants de l'école de Saint Julien de Civry seront présents à 14h30 avec leurs enseignantes à la mairie.

Puis ils se rendront à l'aire de jeux. Un pot sera servi aux enfants à 16h00 avec la présence de Louise pour fêter son départ à la retraite, puis pour l'ensemble des invités vers 17h, 17h30.

6/ Bar-Restaurant : recherche de locataires :

Didier ROUX s'est entretenu avec Catherine MEILLEUR, service développement du territoire et des entreprises à la Communauté de Communes Le Grand Charolais. Elle propose son aide dans cette recherche.

Un premier rendez-vous est prévu le vendredi 6 juin à 9h00 à la mairie de Saint Julien.

7/ Protection des appareils à l'arrière de la Médiagora :

Benoit, le boulanger, a fait savoir que lors du dernier Martsy, les appareils à l'arrière de la Médiagora ont été touchés et actionnés, et que cela avait perturbé ses appareils de pousse et pourrai causer des dégâts.

Il est envisagé de faire une annonce sur le Martsy pour inviter les enfants à plus de retenues.

8/ Archives : rapport du contrôle et devis :

Le vendredi 28 mars dernier, les archives communales ont été contrôlées dans le cadre des inspections menées par les Archives Départementales. Madame LUMINET du Département et deux personnes du Centre de Gestion étaient présentes.

Monsieur le Maire rappelle que les archives de la commune ont déjà fait l'objet d'un classement par le service Archive du Centre de Gestion en 2006, ce qui avait donné rédaction d'un inventaire détaillé.

Un devis de 2 450 € a été proposé pour éliminer certains fonds, et pour reprendre toutes les archives depuis 2006. Le coût étant élevé, Catherine la secrétaire propose d'effectuer elle-même ce tri.

9/ Compte rendu de la visite de la Chapelle par Madame GILBERT (Fondation du Patrimoine) :

Le 23 avril dernier, Magali MATHIEU, Bénédicte RATIER l'ont reçue afin de suivre le dossier sur la fin des travaux et les points à terminer (soubassement).

10/ Voie communale : route de Bellevue :

Il a été signalé par des riverains la dangerosité de cette voie communale.

11/ Demande d'un Bal des Jeunes pour les Jeunes Agriculteurs :

Julien Fénéon a fait la demande à Monsieur le Maire pour novembre. Le conseil donne son accord.

12/ Parcelle communale dans le Bourg :

La commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée AB 157 de 7 m2 enclavée dans un terrain de Madame POLETTE Georgette qui est en cours de cession. Le conseil donne son accord pour que ces 7 M2 soient également cédés pour l'euro symbolique.

13/ Compte rendu de la réunion avec Monsieur LAPRAY Gilles : Les Rumeurs qui Courent :

Vendredi 2 mai, Didier ROUX et Valérie PILLOUX ont rencontré le président de l'association qui organise Sème ton cirque et en font un compte rendu au conseil.

14/ Bus scolaire pour visite au collège :

Didier ROUX explique qu'il a eu une demande de la Directrice du RPI pour savoir si la commune pouvait prendre en charge comme en 2024 le transport des élèves de la classe de CM pour se rendre au collège. Le coût s'élève à 160 euros (140 € en 2024). Le conseil avalise la décision.

15/ Course cycliste « La Bernard Thévenet » :

Didier ROUX rappelle que la course passe le samedi 24 mai entre 9h00 et 10h30. La commune apportera au ravitaillement deux brioches et des boissons.

16/ Commission cimetière :

Didier ROUX demande à la commission de se réunir pour étudier les devis pour les lettres du monument aux morts. Une subvention peut être allouée par le Département (Office National des Combattants et des Victimes de Guerre). La réunion est prévue le jeudi 12 juin à 20h00.

Questions diverses :

1/ Extincteurs du Bar Restaurant :

Thomas LORTON demande si la commune serait intéressée pour acquérir les 2 extincteurs de l'espace bar-restaurant. Le conseil décline l'offre, rappelant que l'action de la commune se limite maintenant à l'entretien des extincteurs. Mais l'offre sera répercutée au repreneur quand il sera trouvé.

2/ Horloge Eglise :

Elle a été remplacée par Patrick GELET début mai suite à un devis signé en octobre 2024 pour 1 404 € TTC. Celui-ci demande à ce que 2 ou 3 personnes prennent connaissance du fonctionnement.

3/ Demande de Monsieur Louis GONDARD :

Il loue à la commune la parcelle cadastrée D 540 d'une superficie de 2 933 m2 à Chevagny. Il demande si celle-ci pourrait être louée à sa fille au 11 novembre prochain car il va prendre sa retraite. Le conseil donne son accord.

4/ Elections :

Didier ROUX informe le conseil d'une note de Madame la Députée sur la loi adoptée le 7 avril 2025 sur la réforme du mode de scrutin des conseils municipaux dans les communes de moins de 1000 habitants.

La séance ordinaire du jeudi 22 mai 2025 est levée à minuit.

Prochaine réunion du Conseil Municipal :
Vendredi 20 juin à 20h00

Didier ROUX

Valérie PILLOUX

Patrice MAILY

Serge BERTILLOT

Valérie AUPECLE

Armand BRIGAUD

Delphine DUCERF

Jean-Marc DURY

Didier FENEON

Magali MATHIEU

Joëlle SAMPAIX

Procuration : Joëlle SAMPAIX à Didier ROUX